



Test de paternité, délais, et procédures.

Par **gerome68**, le **03/03/2012** à **21:43**

Bonjour,rnBONJOUR. ma question est simple, mais la situation assez délicate et complexe. je vais essayer de résumer, mais pas facile. rnrnMon ex-femme quitte le domicile conjugal pour partir avec son amant en mai 2001, en janvier 2002 naît une petite fille, pendant la procédure de divorce, mon ex a prétendu à plusieurs reprises que j'étais le VRAIS PERE de cette enfant, et ensuite que non ce n'est pas moi, l'enfant ayant été reconnu par anticipation 3 mois avant sa naissance par mon ex et son amant. Aujourd'hui, il semblerait que je sois réellement le père de cette petite, il semblerait également qu'elle sache qui est son vrais père, mais ceci lui ayant été révéler lors de disputes ou on lui disait ton père a cas se débrouiller avec toi, t'as cas aller chez-lui etc.... aujourd'hui mon ex n'est plus avec son amant et c'est lui qui élève la petite, rnrninutil de préciser que j'ai auprès de cette enfant une image très très négative, (chose normal étant donné la procédure en divorce, qui a d'ailleurs aboutit par un divorce aux tors exclusifs de la femme (2003), elle étant quelqu'un de totalement instable, c'est donc lui qui a l'époque menait (la danse si je peux dire ainsi), de plus, cette petite vit avec une personne qui semble être quelqu'un de très très violent... (selon les dires de mon ex) rnrnje voudrais donc savoir s'il est possible ou pas de faire une demande en reconnaissance de paternité, si oui y a-t-il une possibilité d'introduire la demande en référé, et quels sont les éléments pièces à regrouper pour la demande? rnCORDIALEMENT ET MERCI A TOUS DE VOS EVENTUELLES AIDES.

Par **cocotte1003**, le **04/03/2012** à **05:18**

Bonjour, cela fait plusde5 ans que la petite est la "fille de ce monsieur qui l'élève, il y a fort peu de chance pour q 'un juge accepte de changer la situation,cordialement

Par **gerome68**, le **04/03/2012** à **17:22**

ah ok, merci pour votre réponse, mais alors c'est pas normal, et complètement INJUSTE... à mon avis biensûr, parceque si on prétends lors de sa naissance, et ce devant le juge aux affaires familiales (lors de la procédure de divorce) que c'est ma fille, que je peux aller la reconnaître sans soucis, et qu'au final il s'avère qu'elle l'a été par la mère et le pseudo-père, ensuite ok on dit qu'en fait le père n'est pas moi, mais pourquoi on révèle alors à l'enfant 10ans après que le père c'est moi pas l'autre? en ne pouvant rien faire pour lever ce doute, ne serais-ce que pour l'enfant, on cotienne ce jeu mal-seint, on empêche un enfant d'avoir une certitude, de savoir qui est qui, etc, donc psychologiquement pour elle c'est pas cool, bref je trouve ça inadmissible, d'autant que je n'ai rien pu faire jusqu'ici, en fait dans tout ce système de (justice) personne pense à l'enfant?? ou du-moins vu mon expérience on fait semblant d'y penser.... mais ça c'est un autre sujet....